Nations Unies S/2023/464



Conseil de sécurité

Distr. générale 22 juin 2023 Français Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020), 2585 (2021), 2642 (2022) et 2672 (2023) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

- 1. Le présent rapport est le quatre-vingt-cinquième à être soumis en application du paragraphe17 de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité, du paragraphe 10 de sa résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de sa résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de sa résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de sa résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de sa résolution 2393 (2017), du paragraphe 12 de sa résolution 2401 (2018), du paragraphe 6 de sa résolution 2449 (2018), du paragraphe 8 de sa résolution 2504 (2020), du paragraphe 3 de sa résolution 2533 (2020), du paragraphe 5 de sa résolution 2585 (2021), du paragraphe 5 de sa résolution 2642 (2022) et du paragraphe 5 de sa résolution 2672 (2023). Dans les six dernières résolutions citées, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre au moins tous les 60 jours un rapport sur l'application de ses résolutions par l'ensemble des parties au conflit en République arabe syrienne.
- 2. Les informations communiquées sont fondées sur des données auxquelles les organismes des Nations Unies présents sur le terrain ont eu accès et sur des renseignements provenant de sources gouvernementales syriennes et d'autres sources pertinentes. Les données communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur les mois d'avril et de mai 2023.

II. Principaux faits nouveaux

Points essentiels

1. Les hostilités en République arabe syrienne se sont poursuivies, en particulier dans le nord du pays, avec des frappes aériennes, des duels d'artillerie et des affrontements qui ont touché des civils.



- 2. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a confirmé que les hostilités avaient fait au moins 77 victimes civiles (dont 7 femmes et 15 enfants). En outre, au moins 31 civils (dont 2 femmes et 13 enfants) ont été blessés.
- 3. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont continué d'acheminer une assistance humanitaire dans l'ensemble de la République arabe syrienne, notamment une aide alimentaire du Programme alimentaire mondial destinée à 5,4 millions de personnes en avril et à 3,8 millions de personnes en mai, répartie dans les 14 provinces.
- 4. Il reste difficile d'avoir un accès fiable à une eau salubre en quantité suffisante dans tout le nord de la République arabe syrienne. Les cas de choléra devraient augmenter avec la hausse des températures et la réduction de la disponibilité de l'eau.
- 5. Au total, 23 cargaisons à bord de 1 068 camions ont été acheminées dans le nord-ouest de la République arabe syrienne depuis la Türkiye au cours d'opérations transfrontières, toutes par le point de passage de Bab el-Haoua. En outre, l'accès humanitaire au nord-ouest de la Syrie continue d'être facilité avec la prolongation de l'utilisation des points de passage frontaliers de Bab el-Salam et Raaï jusqu'au 13 août. Au cours de la période considérée, 127 camions sont entrés en République arabe syrienne par ces deux postes-frontières. Par ailleurs, l'ONU a mené à bien 116 missions interinstitutions à travers la frontière dans le nord-ouest du pays depuis le 14 février.
- 6. Le 24 mai, une équipe interinstitutions des Nations Unies a effectué une première mission exigeant le franchissement de lignes de front à Tell Abiad. L'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont distribué des produits relatifs à la santé et à la nutrition ainsi qu'à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, à environ 7 000 personnes.

Point de la situation humanitaire

- 3. Les hostilités et les opérations militaires se sont poursuivies au cours de la période considérée, touchant particulièrement les civils du nord de la République arabe syrienne. Des habitants ont été tués ou blessés à la suite de raids aériens, de frappes terrestres, d'assassinats ciblés, d'attaques perpétrées au moyen de divers types d'engins explosifs improvisés ou de tirs d'armes. Les hostilités ont également touché des biens de caractère civil, ce qui a compromis encore plus l'accès aux services de base et aux moyens de subsistance.
- 4. Dans la zone de désescalade d'Edleb, des incidents violents ont continué d'être signalés, notamment des duels d'artillerie, des tirs de roquettes et des accrochages entre les groupes d'opposition armés non étatiques et les forces gouvernementales et progouvernementales de part et d'autre des lignes d'affrontement dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, faisant des victimes civiles dans certains cas.
- 5. Dans le nord et le nord-est du pays, des incidents violents sur les lignes de front, y compris des tirs de roquettes et des duels d'artillerie, ont été signalés dans le nord de la province d'Alep ainsi que dans les provinces de Raqqa et de Hassaké. Ils ont fait des victimes parmi les civils et endommagé des biens de caractère civil.
- 6. Daech, désigné comme groupe terroriste par le Conseil de sécurité, a continué de lancer des attaques, notamment contre des civils, dans des zones du nord et du

centre de la République arabe syrienne ainsi que dans le désert de la région centrale du pays.

- 7. Dans le sud-ouest de la République arabe syrienne, les atteintes à la sécurité se sont poursuivies dans les provinces de Deraa et de Qouneïtra, sous forme d'attaques à l'engin explosif improvisé, d'assassinats ciblés, d'enlèvements, d'attaques contre des postes de contrôle, d'échanges de tirs et d'affrontements, auxquels a participé tout un éventail d'acteurs, notamment des groupes armés non étatiques, des forces gouvernementales et progouvernementales et des éléments non identifiés. Des frappes aériennes menées à Deraa et à Soueïda contre des lieux liés au trafic, à la production et au stockage présumés de stupéfiants, auraient fait des victimes civiles, dont une femme et six enfants.
- 8. Les dommages causés par les frappes aériennes en avril et en mai ont entraîné la suspension des opérations à l'aéroport d'Alep. Cette fermeture a conduit à la suspension temporaire, les 27 avril et 4 mai, des vols à destination et en provenance d'Alep par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, géré par le Programme alimentaire mondial (PAM). Le Service, qui facilite essentiellement l'accès aux opérations humanitaires dans le pays, a repris les vols le 10 mai.
- 9. L'ONU et ses partenaires continuent de déployer des efforts à grande échelle pour répondre aux besoins humanitaires les plus urgents, qui ont été exacerbés par les tremblements de terre qui ont frappé le sud de la Türkiye et le nord de la République arabe syrienne le 6 février 2023. Les tremblements de terre se sont produits à un moment où les besoins humanitaires étaient les plus importants depuis 12 ans de conflit, avec 15,3 millions de personnes dont la moitié sont des femmes et des filles ayant besoin d'une aide humanitaire. Au moment de l'établissement du présent rapport, quelque 4,1 millions de personnes vivaient dans des conditions extrêmes ou catastrophiques.
- 10. Environ 12,1 millions de personnes font face à une insécurité alimentaire aiguë tandis que 5,9 millions d'enfants et de femmes syriens auront besoin d'une aide nutritionnelle en 2023, soit 18 % de plus qu'en 2022. L'insécurité alimentaire aiguë risque d'augmenter encore en raison de la détérioration des conditions économiques, des effets des tremblements de terre, des pénuries chroniques de carburant et des hostilités. La production agricole de 2023 devrait être limitée par le manque d'intrants abordables et affectée dans certaines régions par une pluviométrie irrégulière entre novembre 2022 et avril 2023. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PAM ont averti que la République arabe syrienne serait un foyer de famine très préoccupant pour la période allant de juin à novembre 2023.
- 11. La vie en République arabe syrienne est devenue de moins en moins abordable. Selon le Bulletin de surveillance des prix du marché en République arabe syrienne du PAM, le coût moyen du panier alimentaire de référence a augmenté de 10 % sur le marché national, au premier trimestre de 2023. Le prix moyen du panier alimentaire a augmenté de 75 % depuis le premier trimestre 2022 et a triplé depuis mars 2021. Parallèlement, le panier de dépenses minimum a augmenté pour le huitième mois consécutif en mars 2023, soit 76 % de plus qu'en mars 2022 et 161 % de plus qu'en septembre 2021. Le coût des produits alimentaires et non alimentaires a continué de grimper en flèche à la suite de quatre dévaluations monétaires en 12 mois, de pénuries de carburant, de la violence et de l'instabilité persistantes, des conséquences des tremblements de terre et de l'augmentation des prix des denrées alimentaires au niveau mondial.
- 12. Des millions de personnes n'ont pas un accès fiable à une eau salubre en quantité suffisante. Les déficits hydriques ont été exacerbés par des conditions de sécheresse inhabituelles pendant la saison des pluies et des températures anormalement élevées,

23-11565 **3/23**

- associées à la faiblesse des niveaux d'eau dans l'Euphrate et à la dégradation des infrastructures hydrauliques, à des coupures d'électricité et à d'autres perturbations du réseau de distribution d'eau. Les effets des déficits hydriques devraient s'aggraver avec l'approche de l'été, alors même que la propagation du choléra continue de présenter un risque élevé pour la santé.
- 13. À la propagation du choléra s'ajoutent de graves pénuries d'eau et des difficultés d'accès à des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et à des soins de santé appropriés et adaptés dans l'ensemble du pays. À compter de début avril, plus de 111 000 cas de diarrhée aqueuse aiguë avaient été signalés dans les 14 provinces depuis l'apparition du choléra en août 2022. Le taux de létalité dans les zones touchées est de 0,1 %, ce qui se situe dans la fourchette acceptable par rapport aux normes établies au niveau mondial. La plupart des cas ont été signalés dans les provinces d'Edleb, de Deïr el-Zor, d'Alep et de Raqqa. On s'attend à ce que davantage de cas soient signalés avec l'arrivée de la saison sèche. En conséquence, l'OMS et les partenaires du secteur de la santé ont intensifié leurs efforts, afin de renforcer la surveillance et la gestion des cas, conformément au plan de préparation et d'intervention contre le choléra.
- 14. La station de pompage d'eau d'Alouk a fonctionné avec une capacité limitée et des interruptions régulières au cours de la période considérée. Après des mois de suspension, le 19 avril, l'eau a atteint la ville de Hassaké pour la première fois depuis le 24 octobre 2022. La station d'eau a fonctionné entre le 19 avril et le 5 mai. Entre le 6 et le 30 mai, le pompage de l'eau y a cessé après la coupure de la ligne électrique. La station serait redevenue opérationnelle depuis le 31 mai. Les techniciens de la compagnie des eaux du Gouvernement syrien ont déclaré n'avoir pas eu accès à la station d'eau d'Alouk depuis le 17 août 2022. Avant cela, les équipes d'entretien avaient pu s'y rendre en franchissant les lignes de front à maintes occasions pour y effectuer des réparations lorsqu'elle était alimentée en électricité et pouvait donc fonctionner. Du fait des coupures et du fonctionnement à faible capacité, plus de 960 000 personnes ont du mal à accéder à l'eau, notamment celles vivant dans des camps, comme celui de Hol. Le transport d'eau par camion s'est poursuivi et les partenaires humanitaires ont prévenu que l'approvisionnement en eau potable de la ville de Hassaké et des communautés et camps environnants atteignait un niveau sans précédent et anormalement bas.
- 15. Un accès limité à l'eau potable et à l'eau d'irrigation agricole, qui s'explique notamment par le dérèglement du système de distribution d'eau, notamment de la station d'eau de Khafsé et de la station de pompage d'Aïn el-Beida, a encore été signalé dans la ville de Bab et ses environs, touchant environ 185 000 personnes. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a réalisé une étude technique détaillée de la station. Il faudrait un montant de 2,5 millions de dollars pour la rendre opérationnelle avant que d'autres évaluations techniques de la principale ligne d'approvisionnement entre la station et la ville de Bab puissent être effectuées.
- 16. Quelque 50 300 personnes, dont 94 % de femmes et d'enfants, se trouvent encore dans le camp de Hol, où les conditions de sécurité demeurent extrêmement précaires. Le 20 avril, un enfant syrien a été tué par une balle tirée au hasard. Plusieurs atteintes à la protection ont été signalées au cours des opérations de sécurité menées à la fin du mois d'avril et au début du mois de mai. La situation humanitaire continue cependant d'être très pénible, en particulier dans l'annexe du camp, où plus de 7 700 ressortissants de pays tiers sont privés de liberté et où l'accès des intervenants humanitaires est restreint. Dans l'annexe, les besoins sur les plans de l'eau, de l'assainissement, de l'éducation, de la nourriture, de la santé, des abris et de la nutrition restent considérables et nécessitent des interventions soutenues. L'OMS a

fait part de ses préoccupations concernant la pratique consistant à cibler le personnel médical qui administre des vaccins dans les camps du nord-est du pays.

- 17. Depuis septembre 2019, l'ONU attend de se voir octroyer un accès humanitaire aux quelque 10 500 personnes qui vivent dans de terribles conditions à Roukban et dont l'accès à des denrées alimentaires essentielles, à l'eau et aux soins de santé et autres services de base est limité. L'Organisation et le Croissant-Rouge arabe syrien attendent toujours l'approbation du plan opérationnel qu'ils ont conjointement élaboré dans le cadre d'une mission exigeant le franchissement de lignes de front à Roukban. La mission est destinée à fournir une aide humanitaire, consistant notamment à procéder à des vaccinations, à évaluer les besoins et à appuyer les départs volontaires.
- 18. L'accès aux fins des opérations humanitaires reste complexe, les divers secteurs géographiques n'étant pas desservis de la même manière et les services étant régis par des modalités opérationnelles variées. Le 20 mai, la fermeture temporaire des postes frontières entre l'Iraq et la République arabe syrienne a perturbé l'approvisionnement en produits de première nécessité dans le nord-est du pays, ce qui risque d'accroître les vulnérabilités existantes. Le PAM a signalé a indiqué que les produits de base étaient déjà devenus plus chers quelques jours seulement après la fermeture de la frontière. C'est ainsi que le prix du sucre avait augmenté de 16 %. Les postes frontières ont rouvert le 5 juin.
- 19. L'ONU s'est dite préoccupée par les conséquences du faible niveau de financement du Plan d'aide humanitaire pour la Syrie. Au 31 mai, seuls 11,1 % du montant total des fonds requis pour 2023 avaient été obtenus. Les difficultés de financement pourraient obliger le PAM à réduire le nombre de bénéficiaires, en supprimant l'assistance à 2,5 millions de personnes sur les 5,5 millions qu'il aide chaque mois dans tout le pays sous forme de distribution générale de vivres.

Point de la situation générale

- 20. L'Envoyé spécial et l'Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général ont poursuivi leurs échanges diplomatiques avec les parties syriennes, un large échantillon de la société civile syrienne et les acteurs internationaux dans le cadre de réunions tenues à Genève, Athènes, New York, Téhéran, Ankara, Istanbul, Gaziantep (Türkiye), Amman, Berlin, Rome, Paris et Oslo, ainsi que de façon virtuelle. Le message clé qu'ils ont adressé à tous leurs interlocuteurs est qu'un regain d'attention diplomatique sur la République arabe syrienne – en particulier de la part de la région – pourrait servir de coupe-circuit et débloquer des efforts longtemps enlisés pour parvenir à une solution politique au conflit syrien, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. À cette fin, l'Envoyé spécial a mené des discussions approfondies avec un large éventail de parties prenantes régionales et internationales afin de s'assurer de l'appui nécessaire à apporter aux efforts déployés par l'ONU et de faciliter la progression, étape par étape, de manière réciproque et vérifiable, dans le cadre d'efforts concertés et multilatéraux. L'Envoyé spécial s'est également félicité du large soutien apporté par de nombreux acteurs à la reprise des travaux de la Commission constitutionnelle dirigée et contrôlée par les Syriens, sous les auspices de l'ONU, et a souligné l'importance de surmonter les obstacles non liés à la situation en République arabe syrienne qui ont empêché la Commission constitutionnelle de se réunir à Genève depuis près d'un an.
- 21. L'Envoyé spécial a continué d'accorder une attention particulière à l'évolution du dossier des personnes détenues arbitrairement, des victimes de disparition forcée et des personnes portées disparues, notamment en s'entretenant régulièrement avec des représentants de la société civile syrienne. Il a continué d'insister sur la nécessité de continuer à se concentrer sur ce dossier, en tant qu'élément central de la résolution

23-11565 **5/23**

- 2254 (2015) du Conseil de sécurité, qui est également essentiel à l'instauration de la confiance. L'Envoyé spécial a continué à appuyer, en étroite coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres parties prenantes le processus en cours en vue de la création éventuelle d'une institution indépendante sur les personnes disparues en République arabe syrienne Syrie, conformément à la recommandation du Secrétaire général de l'ONU en date d'août 2022.
- 22. Au début du mois d'avril, l'Envoyé spécial s'est réuni à Genève avec un groupe restreint de Syriens de toutes les régions du pays et de la diaspora afin d'entendre leur analyse de la situation et de discuter de l'évolution politique après le tremblement de terre ainsi que des possibilités d'œuvrer à une solution politique au conflit syrien. Début mai, le Bureau de l'Envoyé spécial a organisé une réunion en présentiel de trois jours des groupes de travail thématiques du Bureau d'aide à la société civile sur la gouvernance locale et la décentralisation et sur les priorités en matière de protection des Syriens. Cette réunion faisait suite à des mois de dialogue en ligne entre Syriennes et Syriens sur ces questions. Les participants ont également présenté leurs analyses et leurs recommandations politiques aux membres du Groupe international de soutien pour la Syrie et aux donateurs du Bureau d'aide à la société civile.

Protection

- 23. Du 1^{er} avril au 26 mai 2023, le HCDH a étayé des actes dans le pays qui ont fait, parmi les civils, 77 morts (dont sept femmes et 15 enfants) et au moins 31 blessés (dont deux femmes et 13 enfants), à la suite de raids aériens, de frappes terrestres, d'attaques commises à l'aide de divers types d'engins explosifs improvisés, de tirs croisés lors d'opérations de sécurité, d'assassinats ciblés, d'un recours excessif à la force par les forces de sécurité dans le cadre de manifestations, de descentes et d'opérations d'arrestation, auxquels ont participé toutes les parties au conflit. Des civils, en particulier des enfants, ont continué d'être tués et mutilés par l'explosion de mines terrestres et des restes explosifs de guerre dans les zones contrôlées par les diverses parties au conflit.
- 24. Dans le contexte des hostilités, un grand nombre de ces attaques semblent avoir été menées sans qu'il n'ait guère été tenu compte de leurs effets sur les civils et les biens de caractère civil, en violation des principes de distinction, de proportionnalité et de précaution consacrés par le droit international humanitaire.
- 25. Les Syriens ont continué à subir des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, notamment des assassinats ciblés, des arrestations et détentions arbitraires, des décès en détention et des violations de leur liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association, dans les zones contrôlées par les différentes parties au conflit.
- 26. La période considérée a continué d'être caractérisée par des actes au cours desquels des civils ont été tués et blessés par des auteurs inconnus qui seraient affiliés à des groupes armés, notamment Daech, ou par des mines terrestres et des restes explosifs de guerre alors qu'ils tentaient d'assurer leur subsistance, notamment en gardant le bétail ou en récoltant des truffes et d'autres cultures dans les zones rurales et désertiques, en particulier dans les provinces de Hama, Homs et Deïr el-Zor.
- 27. Le HCDH a continué de recueillir des informations sur des cas de privation arbitraire de liberté et de torture, ainsi que sur des mauvais traitements, des disparitions involontaires ou forcées et des décès en détention par diverses parties au conflit. Des cas de harcèlement et d'intimidation, notamment par le biais de menaces verbales, d'agressions physiques, des arrestations et détentions arbitraires et des mauvais traitements, ont continué d'être recensés dans les zones contrôlées par les

forces gouvernementales ou progouvernementales ainsi que par des groupes armés non étatiques. Les victimes en ont été notamment des journalistes, des militants des médias sociaux ou des personnes exprimant leur désaccord avec les actions des autorités locales. Selon ces rapports, les arrestations avaient été opérées dans la plupart des cas sans que les personnes concernées aient été informées des motifs de leur privation de liberté, elles n'avaient souvent pas accès à un avocat et leur famille ne savait rien de leur sort ou du lieu où elles se trouvaient.

- 28. En avril et mai 2023, aucune attaque n'a été confirmée contre des établissements d'enseignement.
- 29. Pendant la période considérée, le système de surveillance des attaques contre les soins de santé en a enregistré deux contre des établissements de soins de santé.

Intervention humanitaire

- 30. Au cours de la période considérée, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont continué d'apporter une aide humanitaire dans l'ensemble de la République arabe syrienne (voir tableau 1). Le PAM a acheminé, sous forme de distributions en nature, de transferts monétaires et de bons, une aide alimentaire suffisante destinée à 5,4 millions de personnes en avril et à 3,8 millions de personnes en mai dans l'ensemble de la République arabe syrienne. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a fourni une assistance humanitaire et des services de protection à 441 000 personnes et appuyé 114 centres opérationnels (de quartier ou annexes) et 107 unités mobiles ainsi que 2 428 équipes de proximité. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a dispensé une formation de sensibilisation aux risques liés aux explosifs à l'intention des partenaires humanitaires et l'UNICEF a sensibilisé plus de 6 712 personnes aux risques liés aux mines dans 10 lieux.
- 31. Entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2023, l'UNICEF est venu en aide à 49 702 personnes en leur donnant accès à des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène et à des articles non alimentaires essentiels, et à 196 427 personnes en améliorant l'accès aux services d'assainissement. Il a assuré des services d'éducation et distribué des fournitures scolaires à 43 399 enfants et dispensé un appui psychologique et de santé mentale à 23 313 enfants. Pendant la période considérée, le HCR a fourni des articles d'assistance hivernale, tels que des couvertures à indice thermique élevé, des bâches en plastique, des vêtements chauds et des sacs de couchage à 562 000 personnes, la priorité étant accordée aux populations vulnérables des provinces de Hassaké, Raqqa, Edleb, Deïr el-Zor et Rif-Damas, ainsi qu'aux personnes vivant dans des camps. Une aide pécuniaire a été octroyée à titre de soutien hivernal à 17 700 réfugiés et demandeurs d'asile en République arabe syrienne.
- 32. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a distribué 138 trousses de santé procréative interorganisations, 16 691 articles de santé sexuelle et reproductive et aidé près de 327 857 personnes à bénéficier de services vitaux de santé reproductive et de lutte contre la violence fondée sur le genre.
- 33. L'ONU a continué d'appuyer la réponse à la maladie à coronavirus (COVID-19) dans tout le pays. Le 5 mai, le Directeur général de l'OMS a estimé que la COVID-19 était un problème de santé établi et permanent qui ne constituait plus une urgence de santé publique de portée internationale.

23-11565 7/23

Tableau 1 Nombre moyen de personnes secourues chaque mois par l'ONU et d'autres organisations, toutes modalités confondues, en République arabe syrienne : avril 2023 et mai 2023

Entité	Nombre moyen de personnes secourues par mois
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	197 185
Organisation internationale pour les migrations	98 493
Service de la lutte antimines	8 131
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	96 684 ^a
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	$716\ 000^a$
Programme des Nations Unies pour le développement	589 630
Fonds des Nations Unies pour la population	589 630
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	96 700
Programme alimentaire mondial	4 616 105
Organisation mondiale de la Santé	$736\ 200^b$
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	_

^a Données relatives au mois de avril 2023 uniquement.

- 34. Au 30 mai, le PAM avait fourni, à partir de la République arabe syrienne, une aide alimentaire à 4 millions de personnes en avril 2023 et à 2,5 millions de personnes en mai. Les partenaires d'exécution des activités de dépollution au Service de la lutte antimines ont poursuivi leur travail à Daraya, dans la province de Rif-Damas, où ils ont dépollué plus de 140 000 mètres carrés de terres agricoles et détruit 47 engins explosifs. Au cours de la période considérée, l'OMS a distribué 340 894 traitements et accompagné 76 515 actes médicaux. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a fourni une aide en espèces à 96 684 réfugiés palestiniens. En outre, 3 652 réfugiés de Palestine ont reçu des articles non alimentaires. L'Office est intervenu pour protéger 6 790 réfugiés palestiniens situés pour la plupart dans les zones touchées par le séisme à Alep, Hama et Lattaquié.
- 35. Pour ce qui est de l'aide humanitaire acheminée à travers la frontière dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, le PAM a distribué une assistance alimentaire sous forme de denrées et de transferts de type monétaire à quelque 1,4 million de personnes en avril et une aide alimentaire à 1,3 million de personnes en mai (voir tableau 2).

Mécanismes de distribution transfrontière

36. Dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, l'assistance humanitaire est acheminée au moyen de différents mécanismes de distribution de l'aide à travers la frontière. Les denrées alimentaires et les articles non alimentaires sont fournis directement (assistance « en nature ») ou, dans certains cas, indirectement au moyen d'espèces ou d'un système de bons d'achat. Les bénéficiaires de l'aide alimentaire ou non alimentaire en nature sont choisis en fonction de l'évaluation des besoins menée par les organisations humanitaires et sur la base de critères d'éligibilité et de vulnérabilité convenus. Les partenaires humanitaires dans le nord-ouest effectuent les

b Les données relatives aux interventions sanitaires correspondent aux traitements et actes médicaux dispensés au cours d'une période de deux mois.

distributions à un moment et dans un lieu précis, souvent chaque mois, sur une place de marché ou un autre endroit central, ou par la voie de distributions porte-à-porte. Les personnes concernées doivent présenter une pièce d'identité correspondant au nom inscrit sur les listes de distribution vérifiées par les partenaires d'exécution.

37. Les partenaires humanitaires utilisent les structures sanitaires existantes pour dispenser des soins de santé vitaux aux habitants du nord-ouest du pays. Une assistance est apportée au moyen d'un large éventail de services, notamment la fourniture d'articles de santé essentiels aux installations médicales existantes, l'approvisionnement des écoles en combustible, la prestation de services de protection aux personnes rescapées de violences fondées sur le genre et l'appui à des activités de subsistance. Les médicaments sur ordonnance sont distribués aux pharmacies ou aux installations médicales. L'aide comprend également le versement de salaires au personnel médical et aux enseignants.

Figure I Nombre de bénéficiaires recevant une aide humanitaire de l'ONU et de ses partenaires (voir annexe II) acheminée par convois humanitaires transfrontières, par type d'aide, avril et mai 2023 (moyenne mensuelle) (En milliers)

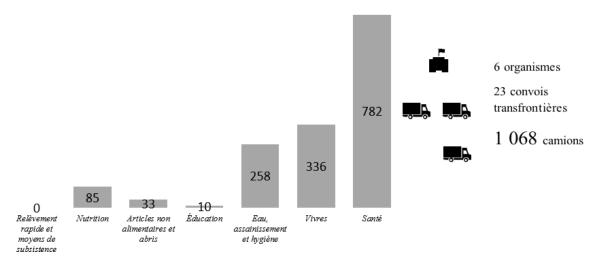


Tableau 2 Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide humanitaire de l'ONU et de ses partenaires acheminée par convois humanitaires transfrontières, par secteur et par district : avril et mai 2023 (moyenne mensuelle)

Province	District	Relèvement rapide et moyens de subsistance*	Éducation	Vivres	Santé	Articles non alimentaires et abris	Nutrition	Eau, assainissement et hygiène
Alep	Afrin	_	_	82 500	_	-	_	_
Alep	Bab	_	_	_	_	_	_	_
Alep	Izaz	_	_	9 497	1 852	_	_	_
Alep	Jarablos	_	_	_	_	_	_	_
Alep	Jabal Semaan	_	_	_	_	_	_	_
Edleb	Harem	_	9 638	244 088	779 875	32 500	84 990	258 440
Edleb	Edleb	_	_	_	_	_	_	_

23-11565 **9/23**

Activités de relèvement rapide et de subsistance

- 38. Les activités de relèvement rapide et de subsistance représentent l'un des trois piliers fondamentaux de l'intervention humanitaire. L'ONU et ses partenaires accompagnent des projets d'activités de relèvement rapide et de subsistance axés sur cinq domaines : a) la réparation et la rénovation d'infrastructures civiles essentielles ; b) l'enlèvement des débris et des déchets solides ; c) les activités génératrices de revenus et les interventions fondées sur le marché ; d) la formation professionnelle et la formation qualifiante ; et e) la cohésion sociale et les interventions communautaires.
- Les partenaires du secteur du relèvement rapide et des moyens de subsistance se concentrent sur le rétablissement des services et des infrastructures essentiels aux communautés touchées. Après les séismes, les partenaires des secteurs concernés se sont attelés à la fourniture d'une assistance immédiate aux personnes rescapées et à la planification d'un relèvement à long terme dans les zones touchées. Entre le 1er avril et le 31 mai 2023, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a distribué et installé 24 systèmes solaires à Alep, fournissant des solutions énergétiques durables et propres à la région. En outre, 9 km de réseaux électriques ont été remis en état à Deïr el-Zor, bénéficiant à 3 500 personnes et améliorant l'accès à l'électricité. À Alep, Ar-Raqqa et Edleb, le PNUD et ACT Alliance – Action by Churches Together et Finn Church Aid sont parvenues à reconstruire un certain d'écoles, au profit de 111 423 personnes. En hôpitaux/dispensaires de Homs ont été réfectionnés, ce qui a permis de toucher 12 000 personnes et de rétablir des services de santé essentiels. Grâce à leur collaboration, le PNUD et Oxfam International ont réparé 5,7 km de réseaux d'égouts à Alep et Raqqa, ce qui a permis à 54 000 personnes d'en bénéficier et d'améliorer les installations sanitaires. Deux stations d'eau ont été remises en état, ce qui a permis à environ 151 200 personnes d'avoir accès à de l'eau salubre et de remédier aux problèmes de pénurie d'eau.
- 40. Dans le cadre du renforcement de la résilience et de l'accès aux moyens de subsistance, dans neuf provinces, les partenaires du secteur du relèvement rapide et des moyens de subsistance ont aidé 1 696 personnes à reprendre, développer ou lancer des initiatives d'entrepreneuriat social et commercial. En outre, des programmes de formation professionnelle et commerciale ont soutenu 708 personnes dans huit provinces et amélioré leur employabilité et leurs compétences entrepreneuriales. Le PNUD et ses partenaires ont créé 41 emplois à long terme, 508 emplois à court terme et 614 autres emplois dans le cadre de la remise en état des infrastructures publiques et privées. Ces initiatives ont bénéficié à un total de 5 815 personnes et contribué à la création d'emplois et à la stabilité économique. Dans le nord-est de la République arabe syrienne, des subventions de soutien aux micro, petites et moyennes entreprises ont été accordées à 66 entreprises à Deïr el-Zor et Hassaké, ce qui a permis à 330 personnes d'en bénéficier. Ces subventions ont permis à ces entreprises d'accroître leur productivité, d'améliorer leurs produits/services et d'étendre leur marché, stimulant ainsi la croissance économique et l'autosuffisance. Les programmes de formation professionnelle et commerciale ont bénéficié à 313 personnes à Raqqa, Deïr el-Zor, Hassaké et Alep, ce qui a amélioré leur employabilité et leurs compétences entrepreneuriales.
- 41. Le PAM a remis en état trois boulangeries dans les provinces de Hama, Homs et de Qouneïtra afin d'augmenter la production de pain subventionné et de couvrir une partie du déficit en la matière, chaque boulangerie devant fournir du pain subventionné à 40 000 personnes par jour. Il a également fourni 700 tonnes de levure pour appuyer la chaîne de transformation du blé en pain. En mai, le PAM a achevé la remise en état des systèmes d'irrigation des eaux usées traitées à Nachabiyé (Rif-

Damas), ce qui permettra d'irriguer 3 000 hectares de terres agricoles et d'assurer un revenu à 17 500 personnes.

- 42. La FAO aide les agriculteurs à améliorer leur production et à reconstituer leurs moyens de subsistance, notamment en rétablissant l'accès à l'eau d'irrigation. À Deraa, quelque 18 500 ménages ont bénéficié de la remise en état de puits, qui sont également équipés de panneaux solaires pour favoriser la production d'électricité. La FAO a également repris ses activités de soutien aux femmes et aux jeunes pour la création de petites entreprises, dans le cadre de programmes de formation et de microfinancement.
- 43. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a évalué les dommages subis par 45 378 bâtiments touchés par le tremblement de terre dans les provinces de Hama et de Rif-Damas. Les résultats contribueront à orienter les activités d'appui au relèvement dans la zone.

Accès humanitaire

- 44. Pour fournir une aide humanitaire, les organismes des Nations Unies et tous leurs partenaires humanitaires doivent pouvoir bénéficier d'un accès rapide, sûr, durable et sans entrave aux personnes dans le besoin, sur tout le territoire de la République arabe syrienne. L'action humanitaire fondée sur des principes repose sur la capacité d'étudier les besoins et de fournir une aide, d'en assurer le suivi et d'en évaluer les effets de manière indépendante, notamment en dialoguant régulièrement et directement avec les personnes touchées. La situation de l'accès en République arabe syrienne demeure complexe, les divers secteurs géographiques n'étant pas desservis de la même manière et les services étant régis par des modalités opérationnelles variées. En tout, 2 037 fonctionnaires des Nations Unies sont en poste dans le pays, dont 698 déployés dans des pôles humanitaires situés hors de Damas, à Alep, Deïr el-Zor, Hama, Homs, Lattaquié, Qamichli, Soueïda et Tartous. Par ailleurs, 3 252 membres du personnel de l'UNRWA sont déployés sur l'ensemble du territoire. Cette présence décentralisée du personnel des Nations Unies accroît sa proximité avec les populations touchées et sa capacité d'accéder à ces populations. Dans toute la République arabe syrienne, l'aide est distribuée et orchestrée principalement par des acteurs nationaux, notamment des organisations non gouvernementales (ONG) et le Croissant-Rouge arabe syrien. Plusieurs cas ont été recensés, dans lesquels l'accès à l'aide humanitaire a été refusé, les livraisons humanitaires ont été retardées ou des articles d'aide humanitaire ont été indûment détournés.
- 45. Après les séismes qui ont frappé la République arabe syrienne et la Türkiye au début du mois de février, le Gouvernement syrien a pris plusieurs mesures, qui ont été renouvelées en mai pour trois mois, jusqu'au 13 août 2023, afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire dans les zones touchées. Elles comprennent des autorisations générales pour permettre : a) l'accélération de l'entrée des cargaisons humanitaires venant de l'étranger par voie aérienne, terrestre ou maritime, notamment par l'ouverture des points de passage de Bab el-Salam et de Raaï pendant trois mois ; b) la facilitation des déplacements internes à destination et en provenance des zones touchées par le séisme ; et c) l'accélération du traitement des visas des membres du personnel humanitaire international. Des cellules d'opérations ont été mises en place dans toutes les provinces touchées.

Accès dans les zones contrôlées par le Gouvernement

46. Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs ont continué de se rendre sur le terrain, aux côtés d'organisations non gouvernementales nationales et du Croissant-Rouge arabe syrien, pour effectuer des missions d'évaluation et de surveillance ainsi que de soutien logistique et administratif. Entre

23-11565 **11/23**

le 1^{er} mars et le 30 avril 2023, 3 532 missions ont été effectuées au titre d'une approbation des programmes ou d'une autorisation générale (voir tableau 3).

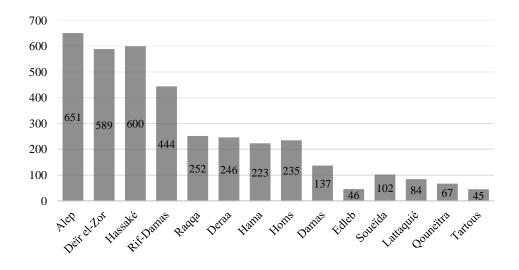
47. Les partenaires des équipes de pays pour l'action humanitaire ont signalé au total 1 962 difficultés d'accès en avril 2023. Les restrictions à la capacité des personnes touchées d'accèder aux services de base et à l'aide humanitaire constituent la majorité des problèmes d'accès signalés, avec au total 785. Les difficultés d'accès signalées sont également des obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes de front.

Tableau 3 Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par type, du 1^{er} mars au 30 avril 2023

Type de mission	Autorisation générale	Approbation de programmes	Nombre total
Missions d'évaluation	155	_	155
Missions d'escorte des convois d'aide	212	23	235
Missions de surveillance	2 830	_	2 830
Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif	312	_	312
Total	3 509	23	3 532

Note: Les missions menées au titre d'un programme approuvé ou d'une autorisation générale ne nécessitent pas l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés.

Figure II Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par province, du 1^{er} mars au 30 avril



48. En ce qui concerne les missions nécessitant l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés, l'ONU a présenté 408 nouvelles demandes,

dont (96 %) ont été approuvées (voir tableau 4). Ce chiffre tient compte du délai de réponse de 10 jours du Ministère et ne prend pas en compte les demandes qui ont été soumises mais sont toujours en cours de traitement.

Tableau 4 Missions à l'intérieur de la République arabe syrienne nécessitant l'approbation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés, du 1^{er} mars au 30 avril 2023

Type de demande	Nombre de demandes	Demandes approuvées	Pourcentage de demandes approuvées
Missions d'évaluation	93	87	94
Missions d'escorte des convois d'aide	60	58	97
Missions de surveillance	173	171	99
Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif	82	74	90
Missions d'évaluation des engins explosifs	_	_	_
Total	408	390	96

Notes: Les missions du personnel des Nations Unies qui ont pour point de départ Damas ou qui traversent les lignes de front nécessitent l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés. Les chiffres figurant dans le tableau 4 reposent sur les données internes communiquées par les organismes des Nations Unies et correspondent aux demandes faites et aux autorisations obtenues durant la période considérée (du 1^{er} mars au 30 avril 2023). Des écarts sont donc possibles par rapport aux chiffres consignés par le Gouvernement syrien, avec lequel des pourparlers sont en cours afin d'aligner les méthodes suivies.

Accès nécessitant un franchissement des lignes de front en République arabe syrienne

- 49. En mars et avril 2023, les organismes de l'ONU ont réussi à envoyer 398 camions transportant 11 556 tonnes d'aide humanitaire dans diverses régions du nordest de la République arabe syrienne : Deïr el-Zor, Hassaké et Raqqa. Le nombre de camions envoyés au cours de cette période a augmenté de 24 % par rapport aux mois de janvier et février 2023.
- 50. L'ONU continue de faire tout ce qui est en son pouvoir pour intensifier l'assistance acheminée à travers les lignes de front aux personnes qui en ont besoin, afin de compléter les interventions transfrontières. Elle a mis à jour son plan de convois interinstitutions exigeant le franchissement des lignes de front, pour une période supplémentaire de six mois. Des garanties de sécurité doivent être fournies en temps utile par les parties au conflit pour permettre le passage en toute sécurité des convois et de leur personnel à travers les lignes de front afin de pouvoir intensifier l'action menée. À la suite des séismes début février, le Gouvernement syrien a accordé une autorisation générale pour ce qui est des missions humanitaires exigeant le franchissement de lignes de front vers le nord-ouest du pays, levant l'obligation d'obtenir des autorisations distinctes pour chaque mission de ce type. Compte tenu de la gravité et de l'ampleur des besoins dans le nord-ouest du pays, l'aide acheminée à travers les lignes de front complète les interventions transfrontières en ciblant les personnes dans le besoin qui n'auraient pas bénéficié d'une aide dans le cadre des opérations transfrontières.
- 51. Le 24 mai, une mission humanitaire interinstitutions exigeant le franchissement de lignes de front a atteint la ville de Tell Abiad, dans la province de Raqqa, a fin d'y évaluer la situation humanitaire. L'OMS et l'UNICEF ont distribué des fournitures sanitaires et assuré un approvisionnement en eau et en produits d'assainissement et

23-11565 **13/23**

d'hygiène à environ 7 000 personnes. Il s'agissait du troisième convoi de l'ONU dans la région de Ras Al-Ain-Tell Abiad, et du premier depuis décembre 2022.

52. Le plus récent convoi humanitaire de l'ONU à avoir atteint Roukban depuis l'intérieur du pays a eu lieu en septembre 2019. L'accès des camions commerciaux, empruntant des voies non officielles, a été sporadique. Depuis que le Gouvernement jordanien a décidé, en mars 2020, de fermer la frontière pour endiguer la propagation de la COVID-19, les patients de Roukban ayant besoin de soins médicaux ne peuvent plus accéder au dispensaire de l'ONU situé du côté jordanien. Les cas graves ont continué d'être transférés à Damas, en coordination avec le Croissant-Rouge arabe syrien. Les habitants de la région de Roukban continuent de vivre dans des conditions épouvantables : leur accès à des moyens de subsistance, à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé et aux autres services de base est limité. L'ONU a continué de plaider pour un accès total afin de fournir une aide humanitaire régulière, et demande également les garanties de sécurité nécessaires pour le personnel humanitaire. Depuis mars 2019, et au 31 mars 2023, 20 635 personnes ont quitté le camp. La décision des familles de quitter Roukban est volontaire et l'ONU fournit une assistance aux personnes dans les lieux où elles choisissent de retourner. Elle continue de demander la mise en place des conditions d'accès et de sécurité nécessaires afin que les départs du camp de Roukban se fassent de plein gré, en toute connaissance de cause et dans le respect des principes établis.

Accès à la République arabe syrienne par les frontières

- 53. Le 9 janvier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2672 (2023), dans laquelle il a prolongé jusqu'au 10 juillet 2023 l'utilisation du point de passage de Bab el-Haoua pour l'acheminement transfrontières de l'aide humanitaire dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Depuis l'adoption des résolutions 2533 (2020), 2585 (2021), 2642 (2022) et 2672 (2023) du Conseil, l'ensemble de l'aide humanitaire des Nations Unies dans le nord-ouest du pays a continué d'être acheminée par le point de passage de Bab el-Haoua.
- 54. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations, conformément au mandat dont il avait été investi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020), 2585 (2021), 2642 (2022) et 2672 (2023). Il a permis l'inspection de 23 chargements dont il a été vérifié qu'il s'agissait bien d'articles humanitaires, répartis entre 1068 camions passés en République arabe syrienne depuis la Türkiye en avril et mai 2023, par Bab el-Haoua, ce qui a porté à 62 580 le nombre total de camions contrôlés depuis le début des opérations (52 608 acheminés par Bab el-Haoua, 5 268 par Bab el-Salam, 4 595 par Ramta et 109 par Yaaroubiyé). Le caractère humanitaire de chacun de ces convois a été confirmé. L'ONU a donné un préavis de 48 heures au Gouvernement syrien à chaque fois qu'un convoi franchissait la frontière, l'informant des articles humanitaires à livrer, du nombre de camions, de l'organisme des Nations Unies concerné et du district de destination. Le Mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part du Gouvernement turc.
- 55. Après les séismes du 6 février, le Gouvernement syrien a donné son aval concernant l'utilisation de Bab el-Salam et de Raaï comme deux points de passage supplémentaires. Au 31 mai, 2 397 camions transportant de l'aide étaient entrés dans le pays depuis la Türkiye, dont 2 000 par Bab el-Haoua, 326 par Bab el-Salam et 71 par Raaï. Au 31 mai, les organismes des Nations Unies avaient mené à bien 116 missions à travers la frontière dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Ces missions interinstitutions, qui ont débuté le 14 février, visaient à évaluer les besoins des populations touchées par les séismes, à recueillir les réactions des

habitants, à suivre les projets et à renforcer la coordination de l'intervention humanitaire.

Visas et enregistrements

56. Les organismes des Nations Unies ont continué de coopérer avec le Gouvernement syrien pour que les visas nécessaires soient délivrés en temps voulu à leur personnel (voir tableau 5).

Tableau 5 Demandes de visa présentées par des entités des Nations Unies du 1^{er} mars au 30 avril 2023

Type de demande	Nombre de demandes	Demandes approuvées	Demandes rejetées	Demandes en instance
Demandes de visas présentées pendant la période considérée	98	80	2	16
Demandes de renouvellement de visas présentées pendant la période considérée	90	85	0	5

- 57. En tout, 47 organisations non gouvernementales internationales sont habilitées par les autorités nationales à exercer des activités dans le pays.
- 58. L'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales, nationales et locales ont continué d'exécuter leurs programmes dans des secteurs qui sont le théâtre de fréquents affrontements armés, notamment de frappes aériennes, d'échanges réguliers de tirs d'artillerie ou de mortier indirects et d'autres types d'attaques menées par les diverses parties au conflit. Le personnel humanitaire intervient également dans des secteurs qui sont fortement contaminés par des munitions non explosées, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres qui continuent de représenter une des principales menaces sur le terrain.
- 59. Depuis le début du conflit, les organismes humanitaires ont indiqué que 98 agents humanitaires avaient été tués, parmi lesquels deux agents d'Oxfam International recrutés sur le plan local, 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et huit membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien, ainsi que 22 membres du personnel d'organismes des Nations Unies en République arabe syrienne et d'autres entités des Nations Unies, dont 20 membres de l'UNRWA. Huit membres du personnel du système des Nations Unies (cinq membres du personnel et trois n'ayant pas la qualité de fonctionnaires, tous de l'UNRWA) étaient détenus ou portés disparus au 31 mars 2023.

Observations

60. La souffrance des Syriens est indescriptible. Depuis plus d'une décennie, le peuple syrien est en proie à la mort, à la destruction et au désespoir. Les séismes se sont produits à un moment où les besoins humanitaires aigus étaient les plus importants depuis le début du conflit, qui dure depuis 12 ans. Les pénuries chroniques d'électricité, de carburant et d'eau aggravent encore les vulnérabilités et compromettent les services essentiels, les moyens de subsistance et l'acheminement de l'aide. Toute une génération d'enfants est exposée au risque de malnutrition, leur famille n'ayant tout simplement plus les moyens de leur garantir un repas. Des millions de femmes et de jeunes filles, en particulier, continuent de voir leur santé et leur sécurité largement menacées, la violence fondée sur le genre restant une caractéristique déterminante et tragique du conflit syrien. Malgré un contexte de

23-11565 **15/23**

financement et un environnement opérationnel difficiles, l'ONU et ses partenaires continuent d'assurer une aide humanitaire et une protection vitales, y compris un relèvement rapide et une aide à la subsistance, par tous les modes d'acheminement, y compris à travers la frontière et les lignes de front.

- 61. Un accès prévisible et durable par toutes les voies possibles pour atteindre les personnes dans le besoin est indispensable. Je rappelle aux parties qu'au regard du droit international humanitaire, elles doivent permettre et faciliter le passage rapide et sans entrave de l'aide humanitaire destinée aux civils qui sont dans le besoin. L'accès humanitaire doit être accordé par toutes les modalités, notamment les missions exigeant le franchissement de lignes de front. Je demande aux parties concernées d'obtenir les autorisations et les garanties de sécurité nécessaires pour acheminer une assistance à travers les lignes de front, d'agir dès que possible et de faciliter des passages plus réguliers. Dans le nord-ouest de la Syrie, 4,1 millions de personnes, dont 80 % de femmes et d'enfants, ont besoin d'une aide humanitaire acheminée à travers la frontière par les entités des Nations Unies pour satisfaire leurs besoins les plus fondamentaux. Un accès prévisible permet à l'Organisation et à ses partenaires d'apporter chaque mois une aide à des millions de personnes qui en ont besoin. Je salue la décision du gouvernement de la République arabe syrienne de prolonger jusqu'au 13 août l'utilisation des deux postes frontières de Bab el-Salam et Raaï, ce qui permettra d'acheminer plus rapidement l'aide dans les zones touchées. Ces points de passage forment un complément indispensable à la vaste opération par Bab el-Haoua. Le point de passage de Bab el-Haoua reste le centre de gravité de l'opération transfrontières dans le nord-ouest de la Syrie. À cet égard, la prorogation par le Conseil de sécurité de l'autorisation transfrontière pour au moins 12 mois reste indispensable.
- 62. Le faible niveau du financement de l'intervention humanitaire en Syrie est pour moi source d'une véritable préoccupation. Le plan d'intervention humanitaire 2023 n'a été financé qu'à hauteur de 12 % jusqu'à présent, soit le niveau de financement le plus bas jamais atteint à ce stade de l'année. J'appelle à une plus grande solidarité et je demande un appui plus vaste au plan d'intervention humanitaire, en particulier aux programmes de relèvement rapide et de moyens de subsistance, les besoins humanitaires ayant atteint leur niveau le plus élevé depuis le début du conflit.
- 63. Les hostilités dans le nord de la République arabe syrienne, y compris l'escalade des frappes aériennes, continuent d'accentuer les souffrances des civils, qui risquent de mourir, d'être blessés ou contraints de se déplacer de nouveau. Je demande une fois de plus à toutes les parties au conflit de respecter les obligations que leur impose le droit international humanitaire, notamment de veiller en permanence à épargner les civils et les biens de caractère civil au cours des opérations militaires. Tous les États, en particulier ceux qui exercent une influence sur les parties au conflit, doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer la protection des civils en République arabe syrienne.
- 64. J'ai récemment réaffirmé l'importance de fournir des garanties claires qu'aucune sanction unilatérale n'entraverait les opérations de secours organisées au profit de la population syrienne. Je me félicite, à cet égard, de l'introduction de dérogations permanentes liées aux séismes dans plusieurs régimes de sanctions unilatérales. L'ONU poursuivra ses entretiens bilatéraux sur la question avec les acteurs concernés afin de définir des mesures permettant de remédier aux effets néfastes des sanctions et de démanteler les obstacles à même d'entraver la fourniture d'une aide humanitaire à la population syrienne, dont les besoins vont grandissant dans la situation dramatique en cours.
- 65. L'appui et l'attention diplomatiques qui ont suivi les séismes peuvent être orientés vers un regain d'énergie et des progrès appréciables sur le plan politique afin

de régler les problèmes fondamentaux qui alimentent le conflit en République arabe syrienne. Je demande instamment à toutes les parties prenantes, à ce stade potentiellement important, de tenir compte des appels de l'Envoyé spécial et de saisir l'occasion en étant prêts à avancer sur les questions de fond, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, notamment en adoptant des mesures de confiance étape par étape et en reprenant les travaux du Comité constitutionnel et en les faisant progresser fondamentalement.

- 66. Mon Envoyé spécial continue de promouvoir un dialogue intersyrien inclusif par l'entremise du Comité consultatif des femmes syriennes et du Bureau d'aide à la société civile syrienne. Leurs points de vue doivent être entendus et il importe de faciliter davantage leur participation pleine et effective à tous les efforts visant à traiter et à régler le conflit en République arabe syrienne.
- 67. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Envoyé spécial continuent de se concentrer sur le dossier des personnes détenues arbitrairement, enlevées ou portées disparues, ainsi que sur les efforts en cours en vue de la création, au sein de l'Assemblée générale, d'un nouvel organe international chargé de faire la lumière, en coopération et en complémentarité avec les mécanismes existants, sur le sort des personnes portées disparues en République arabe syrienne et sur le lieu où elles se trouvent,, comme je l'ai recommandé dans mon rapport sur le sujet du mois d'août 2022.
- Je demeure préoccupé par le nombre important d'assassinats ciblés ainsi que par la privation arbitraire de liberté constante par les parties au conflit et je réaffirme l'importance de procéder unilatéralement à la libération des personnes arbitrairement privées de leur liberté, qui sont particulièrement exposées durant la pandémie de COVID-19 et maintenant de l'épidémie de choléra. Je suis alarmé de constater que, parmi les personnes qui auraient été arbitrairement privées de leur liberté, figurent toujours, selon le HCDH, des journalistes, des militantes et militants des médias sociaux et d'autres personnes exprimant une dissidence pacifique contre les opinions ou les mesures prises par les autorités. Ces faits sont révélateurs d'une tendance généralisée au rétrécissement de l'espace civique en Syrie où les personnes exerçant leurs droits à la liberté d'expression et à la liberté de réunion pacifique et d'association continuent d'être victimes d'actes de violence et d'intimidation de la part des autorités. La majorité des personnes détenues le sont par le Gouvernement syrien. Je lui demande, ainsi qu'aux autres parties au conflit, de communiquer des informations sur le sort des personnes détenues et l'endroit où elles se trouvent et de permettre aux organisations humanitaires et de défense des droits humains d'accéder à tous les lieux de détention. Toute personne qui se retrouve en détention doit être rapidement informée des charges qui pèsent contre elle, avoir la garantie d'un procès équitable et rapide et être immédiatement libérée s'il s'avère qu'elle est détenue de manière arbitraire. Des enquêtes efficaces, approfondies et transparentes doivent être menées pour établir la cause et les circonstances des décès survenus en détention. Les responsables doivent répondre de leurs actes. En cas de décès provoqué par un acte illicite, les familles et les personnes à charge doivent être informées et recevoir des réparations complètes et proportionnées dans un délai raisonnable. Pour remédier comme il se doit aux privations arbitraires de liberté, il faudrait appuyer l'action menée en vue d'une justice crédible, d'une véritable réconciliation et d'une paix durable. Mon Envoyé spécial continuera d'accorder une attention particulière au dossier des personnes détenues, enlevées ou portées disparues. Mon récent rapport sur les personnes disparues en République arabe syrienne (A/76/890) pourrait permettre de trouver la voie à suivre pour traiter cette question de manière humanitaire et globale, en mettant l'accent sur les victimes, les personnes rescapées et les familles.

23-11565 **17/23**

- 69. L'impunité constante des violations graves des droits humains et des atteintes à ces droits et des violations du droit international humanitaire est vivement préoccupante. Les auteurs de ces actes doivent être amenés à en répondre. Je demande à toutes les parties au conflit, en particulier au Gouvernement syrien, ainsi qu'à tous les États, à la société civile et aux organismes des Nations Unies, de coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, notamment en fournissant les informations et les documents voulus. Amener les auteurs de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire et des atteintes à ces droits à répondre de leurs actes est la clé de l'instauration d'une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays.
- 70. Je demande au Gouvernement syrien d'élaborer des mesures législatives et politiques visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles dans tous les domaines de la vie, afin de parvenir à une égalité des genres effective et à l'autonomisation des femmes et des filles, notamment au moyen de quotas et de mesures spéciales. Les parties doivent s'abstenir d'appliquer des mesures portant atteinte aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des femmes et des filles ou les empêchant d'exercer leurs droits fondamentaux, tels que le droit au travail et le droit à l'éducation.
- 71. Eu égard aux graves préoccupations qui ont été exprimées à maintes reprises au sujet de la protection des civils et d'autres questions relatives aux droits humains en République arabe syrienne, j'exhorte de nouveau le Gouvernement syrien à coopérer avec les titulaires de mandat relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, conformément aux résolutions S-18/1 et 19/22 du Conseil, notamment en établissant une présence sur le terrain qui a pour mandat de protéger et de promouvoir les droits humains.
- 72. Toutes les parties doivent accorder la priorité aux besoins du peuple syrien. Nous devons continuer de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour ouvrir au peuple syrien les perspectives d'une vie de dignité et d'un avenir meilleur.

Annexe I

Attaques dont des civils auraient été victimes, enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en février et en mars 2023

Province d'Edleb

- Le 9 avril, un garçon de 13 ans a été tué, et trois autres garçons et une fille ont été blessés, à la suite d'une frappe terrestre qui a touché leur maison dans la banlieue de la ville de Sarmin, dans les faubourgs est de la province.
- Le 25 avril, une civile a été tuée et trois autres civils (dont deux filles et un homme) ont été blessés à la suite d'une frappe terrestre des forces progouvernementales dans le village de Maarbalit, dans la région d'Arihé, dans les faubourgs sud de la province. Selon les informations obtenues par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les victimes, toutes issues de la même famille, se trouvaient à l'intérieur de leur maison, dans un quartier résidentiel du village, lorsqu'un obus a frappé le bâtiment.
- Le 3 mai, un civil de 60 ans a été tué par une frappe de drone, alors qu'il gardait ses moutons à l'extérieur de sa maison, située dans les faubourgs nord-ouest de la province.
- Le 15 mai, un civil a été tué par des frappes terrestres dans le village de Kafr Ouïd, dans les faubourgs sud-ouest d'Edleb.
- Le 24 mai, un civil a été blessé par une frappe terrestre alors qu'il gardait ses moutons sur des terres agricoles entre les villages de Kansafra et de Fteïré, dans les faubourgs sud-ouest d'Edleb.

Province d'Alep

- Le 2 avril, deux garçons ont été tués dans l'explosion d'une mine terrestre aux abords de la localité de Tadif, dans les faubourgs est d'Alep.
- Le 4 avril, au moins quatre maisons ont été endommagées à la suite de violents affrontements armés dans des zones résidentielles des faubourgs nord d'Alep. Les affrontements sont nés d'un différend entre des résidents d'un camp de personnes déplacées et des membres de groupes armés lors de la distribution de paniers de secours aux habitants du camp.
- Le 17 avril, quatre civils, dont deux hommes et deux femmes, ont été blessés par des frappes terrestres qui ont touché leur maison, dans l'ouest d'Alep.
- Le 19 avril, un garçon de 6 ans a été blessé par une frappe terrestre qui a touché sa maison dans la ville de Tadif, dans l'est de la province.
- Le 2 mai, un civil a été tué par balle près du village d'Aouchariyé, dans les faubourgs nord-est d'Alep.
- Le 14 mai, un garçon de 12 ans a été blessé par une frappe terrestre qui a touché sa maison dans la ville de Tadif, dans l'est de la province.
- Le 18 mai, un civil a été tué alors qu'il marchait à proximité de personnel armé et à la suite de frappes de drones dans le village de Kharoufiyé, dans les faubourgs nord-est d'Alep.

23-11565 **19/23**

Province de Deïr el-Zor

- Le 3 avril, deux civils ont été tués par l'explosion d'une mine terrestre qui s'est déclenchée sous leur moto dans le sud-ouest de la province.
- Le 4 avril, un civil a été tué par l'explosion d'une mine terrestre dans une zone ouverte aux abords de la localité de Soubeikhan, dans l'est de la province.
- Le 5 avril, deux civils ont été tués par l'explosion d'une mine terrestre qui s'est déclenchée sous leur voiture dans les faubourgs ouest de la province.
- Le 16 avril, cinq civils ont été tués par balle et deux autres ont été blessés dans la zone des villages de Bouqrous, dans l'est des faubourgs de Deïr el-Zor.
- Le 25 avril, un civil a été tué par l'explosion d'une mine terrestre dans les collines et le désert de Bcharré, dans l'ouest de la province.
- Le 26 avril, un civil a été tué par l'explosion d'une mine terrestre aux abords de la localité de Chmeïtiyé, dans l'ouest de la province.
- Le 12 mai, un civil a été tué par l'explosion d'une mine terrestre sur les rives de l'Euphrate, à la périphérie de Deïr el-Zor.
- Le 2 mai, un garçon a été tué et deux autres ont été blessés par l'explosion d'une munition non explosée dans le village de Bahrah, situé dans les faubourgs de l'est de Deïr el-Zor.

Province de Raqqa

- Le 20 avril, quatre civiles du village de Hamidiyé, dans l'est de la province, ont été tuées par l'explosion d'une mine terrestre.
- Le 4 mai, un civil qui avait été arrêté dans la ville de Raqqa a été déclaré mort à la prison de Raqqa. Aucun rapport médical n'a été fourni et la famille n'a pas encore pu obtenir le certificat de décès.
- Le 17 mai, trois civils ont été blessés par une frappe terrestre qui a touché une zone agricole aux abords de la localité d'Aïn Issa, dans le nord de la province.

Province de Hassaké

- Le 24 avril, trois enfants ont été tués et trois autres blessés par l'explosion de munitions non explosées dans le village d'Aïn el-Abd, dans le nord-ouest de la province.
- Le 11 mai, un civil a été tué et quatre autres civils ont été blessés à la suite d'une frappe terrestre qui a touché leurs maisons dans le village de Tell Laban, dans le nord de la province de Hassaké.

Province de Hama

- Le 2 avril, deux civils du village de Jani el-Elbaoui, dans la banlieue est de la ville de Hama, ont été tués par l'explosion d'une mine terrestre.
- Le 3 avril, un civil a été tué par l'explosion d'une mine terrestre dans le sud-est de la province de Hama.

Province de Damas

• Le 4 avril, une frappe aérienne a touché une usine de fabrication de verre située près de la ville de Kissoué, dans le sud de la province de Rif-Damas, tuant au moins un civil.

• Le 10 mai, trois policiers ont été tués lorsqu'un engin explosif improvisé a explosé dans une voiture privée garée à quelques mètres d'un poste de police dans le quartier de Barzé à Damas.

Province de Deraa

- Le 4 avril, un journaliste a été abattu dans la ville de Mzeïrib, Muzayrib, dans l'ouest de la province.
- Le 5 avril, l'explosion d'un engin explosif improvisé a blessé 16 civils près de la ville de Ghariyé el-Gharbiyé, dans l'est de la province.
- Le 3 mai, un garçon de 11 ans a été tué par l'explosion d'une mine terrestre dans la ville de Tafas, dans l'ouest de la province.
- Le 16 mai, un juge a été abattu dans la ville d'Ezraa, dans le nord de la province.

Province de Homs

• Le 7 avril, les corps de 13 civils portant des blessures par balle ont été retrouvés par des habitants près de la ville de Soukhné, dans l'est de la province.

Province de Soueïda

• Le 8 mai, huit civils, dont un homme, sa femme et leurs six enfants (quatre filles et deux garçons) ont été tués par une frappe aérienne qui a touché leur maison à Soueïda.

23-11565 **21/23**

Annexe 2

Liste des partenaires humanitaires des Nations Unies participant aux opérations transfrontières

- 1. AFAQ
- 2. Association d'aide humanitaire ATAA
- 3. Agence d'aide à la coopération technique et au développement
- 4. Al Resala Foundation
- 5. Al Sham Humanitarian Foundation
- 6. Al-Ameen for Humanitarian Support
- 7. Alseeraj for Development and Healthcare
- 8. BAHAR
- 9. BINAA for Development
- 10. Basma for Relief and Development
- 11. Basmeh and Zeitooneh for Relief and Development
- 12. Big Heart Foundation
- 13. Bonyan Organization
- 14. Bunyan Genclik Ve Kalkinma Dernegi
- 15. CARE International
- 16. Children of One World
- 17. Deutsche Welthungerhilfe e.V. (German Agro Action)
- 18. Doctors of the World Türkiye
- 19. GOAL
- 20. Ghiras Al Nahda
- 21. Global Communities
- 22. Hand in Hand for Aid and Development
- 23. Handicap International
- 24. Hope Revival Organization
- 25. Human Appeal Türkiye
- 26. Human Rights and Freedoms and Humanitarian Relief Foundation
- 27. Humanitarian Initiative Association
- 28. Humanitarian Relief Association
- 29. Ihsan for Relief and Development
- 30. Ihsan Insani Yardim Ve Dayansma Dernegi
- 31. Independent Doctors Association
- 32. Insan Charity
- 33. Insani Inisiyatif Dernegi
- 34. Insani Yardimlasma Ataa Humanitarian Relief Association
- 35. International Humanitarian Relief Association
- 36. Iodine Global Network
- 37. Islamic Relief Worldwide
- 38. KUDRA
- 39. Maram Foundation for Relief and Development
- 40. Massrat The Establishment for Human Care and Development
- 41. Medina Association
- 42. Mercy without Limits
- 43. Mercy-USA for Aid and Development
- 44. Muzun for Humanitarian and Development
- 45. NAS

- 46. Nasaem Khair
- 47. Conseil norvégien pour les réfugiés
- 48. Orange
- 49. Orient for Human Relief
- 50. POINT Organisation
- 51. People in Need
- 52. Physicians Across Continents
- 53. Qatar Charity
- 54. Société du Croissant-Rouge du Qatar
- 55. REACH Initiative
- 56. Relief Experts Association UDER
- 57. Relief International
- 58. SANED Organization
- 59. SENED Organization
- 60. SKT organization
- 61. Sadad Humanitarian Organization
- 62. Saed Charity Association
- 63. Shafak Organization
- 64. Social Development International
- 65. Solidarités International
- 66. Space of Peace
- 67. Syria Relief
- 68. Syria Relief and Development
- 69. Syrian American Medical Society Foundation
- 70. Syrian Engineers for Construction and Development
- 71. Syrian Expatriate Medical Association
- 72. Takaful Alsham Charity Organization
- 73. The HALO Trust
- 74. The Mentor Initiative
- 75. The Syrian Association for Relief and Development
- 76. Toplum Kalkinma Dernegi Binaa Binnaa for Development
- 77. Croissant-Rouge turc
- 78. Ufuk for Relief and Development
- 79. Ufuklar Insani Yardim Dernegi
- 80. Uluslarasi Insani Yardimlasma Dernegi
- 81. Uluslararasi Insani Yardim Organizia Dernegi International Humanitarian Relief
- 82. Union of Medical Care and Relief Organization
- 83. Violet Organization
- 84. War Child Holland
- 85. Watan Foundation
- 86. White Hands
- 87. White Hats Organization for Sustainable Development
- 88. Woman Support Association
- 89. World Vision International
- 90. Yol Rehberi Insan Haklari Dernegi

23-11565 **23/23**